

Image not found or type unknown



mauvaise attribution de cave

Par **Bengali**, le 17/02/2025 à 13:52

Bonjour,

L'agent immobilier du notaire m'a attribué la cave de la voisine. Quand celle-ci est décédée, le syndic a procédé à un enlèvement et ma cave (qui en réalité appartenait à ma voisine) a été complètement vidée de mes affaires entreposées. Perte et préjudice matériel que j'ai évalué à

3 450 euros.

L'assurance du notaire me propose 500 euros, ce qui ne correspond absolument pas à ce que j'ai perdu et évalué avec décote de mes affaires. Elle prétend qu'elle ne peut se baser sur ma seule appréciation !

Comment faire pour que mon indemnisation soit faite à sa juste valeur ?

Merci de votre réponse

A.G

Par **Pierrepaulejean**, le 17/02/2025 à 14:32

bonjour

d'où provient l'erreur ?

numéro de lot ou de plan ?

Par **Lingénu**, le 17/02/2025 à 15:02

Bonjour,

[quote]

Comment faire pour que mon indemnisation soit faite à sa juste valeur ?

[/quote]

Apporter la preuve de la valeur de ce qui était contenu dans la cave.

Par **Bengali**, le **17/02/2025** à **18:45**

Bonjour,

sur l'acte notarié c'est la bonne cave C15 mais celle que m'a montré l'agent immobilier du notaire

c'est la C16. L'erreur date car le même cabinet notarial avait donné cette mauvaise cave à l'ancien propriétaire celui qui m'a vendu l'appartement.

J'ai pu retrouver le plan des caves et on voit bien qu'ils se sont trompés car il y a sur la C16 (la mauvaise cave) le nom des parents de mon vendeur qui avait reçu ce bien en donation-partage.

Mais l'assurance du notaire est de mauvaise foi. Elle m'a demandé de prouver que l'agent immobilier s'était trompé. J'ai mis 2 ans à trouver les preuves et là elle veut me donner 500 € alors que j'avais mis dans cette cave des choses de valeurs qui étaient l'héritage de ma sœur et de mes parents décédés auparavant) ayant un trop petit appartement.

Par **Pierrepaule**, le **17/02/2025** à **21:18**

comment se fait-il que le plan n'était pas joint à l'acte ?

votre notaire n'avait-il pas contrôlé les documents avant le rendez-vous de signature ?

Par **Pierrepaule**, le **19/02/2025** à **13:41**

vous pouvez contacter la chambre départementale des notaires

il faudra prouver l'erreur du salarié de cette étude

Par **Lingénu**, le **19/02/2025** à **17:07**

Le notaire reconnaît son erreur. Elle n'est donc plus à prouver. Le différend porte sur le montant du préjudice consécutif à l'erreur.

On peut toujours écrire à la chambre des notaires mais il ne faut pas trop en espérer.

Par **Bengali**, le **19/02/2025** à **20:33**

c est avec la Chambre des notaires que je parlote depuis 2 ans !!!

Par **Lingénu**, le **19/02/2025** à **20:36**

Quel est le résultat des parlotes ?